

LA JOURNEE DU DROIT OHADA



La Maison du Barreau

2 rue de Harlay
75001 PARIS

PROGRAMME

Thème : « 30 ans de droit uniforme Africain des Affaires »

13H45 – 14H15 : Accueil du public et discours de bienvenue

- **Maître Julie COUTURIER**, Bâtonnière de Paris ;
- **Monsieur le Professeur Cyril GRIMALDI**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Paris 13, Secrétaire général de l'Association Henri Capitant, co-directeur du DIU « Juriste OHADA » : Propos introductifs ;
- **Maître Arletta MATSHIKA**, Présidente de l'Association du DIU « Juriste OHADA », Avocate au Barreau de Paris.

14H15 – 15H15 : 1^{re} TABLE RONDE

« L'effectivité du droit OHADA : le droit substantiel et la CCJA »

- **Modérateur : Monsieur le Professeur Jean-Jacques ANSAULT**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, co-directeur du DIU « Juriste OHADA ».
- **Intervenants** : **Olivier BUSTIN**, Docteur en droit, Avocat aux Barreaux de Paris, Kinshasa/Matete et Lisbonne, intervenant au DIU « Juriste OHADA » ; **Joseph DJOGBENOU**, Professeur agrégé à l'Université d'Abomey-Calavi, Avocat au Barreau du Bénin ; **Ndeye Coumba Madeleine NDIAYE**, Professeure agrégée à l'Université Cheikh Anta Diop ; **Laurent POULET**, Docteur en droit, Avocat aux conseils ; **Delphine SIINO COURTIN**, Avocate au Barreau de Paris.
- Le droit substantiel : L'application par les juges étatiques et les arbitres (l'effectivité des sanctions de la non-application du droit OHADA ; vers un recours en manquement ?) ; l'application du droit OHADA aux contrats internationaux.
- La CCJA : La saisine de la CCJA (recours par les parties, renvois par les juridictions nationales) ; l'exécution des arrêts de la CCJA ; l'application des droits nationaux par les juridictions nationales.

- **Questions - réponses**

15H15 – 15H30 : Pause & Présentation du CLUB OHADA PARIS

- **Madame Laure TOE ADOUABOU**, Présidente du Club OHADA Paris, Doctorante en droit.

15H30 – 16H30 : 2e TABLE RONDE

« *Le Droit OHADA : mise en perspective avec les autres normes* »

- **Modérateur** : **Monsieur le Professeur Gérard NGOUMTSA ANOU**, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Grenoble Alpes, intervenant au DIU « Juriste OHADA ».
- **Intervenants** : **Olivier FILLE-LAMBIE**, Avocat au Barreau de Paris ; **Yvette Rachel KALIEU ELONGO**, Professeure agrégée à l'Université de Dschang, intervenante au DIU « Juriste OHADA » ; **Pierre MARLY**, Avocat au Barreau de Paris ; **Boris MARTOR**, Avocat au Barreau de Paris, intervenant au DIU « Juriste OHADA » ; **Roger MASAMBA MAKELA**, Doyen de la faculté de droit de l'Université Protestante au Congo (U.P.C), Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe.
- Coexistence de l'OHADA avec les normes secrétées par les autres organisations régionales (ZleCaf, UEMOA, CEMAC, OAPI, etc.).
- Coexistence de l'OHADA avec les normes constitutionnelles nationales : cohérence, interactions, convergences et divergences.
- **Questions - réponses**

16H30 – 17H10 : 3e TABLE RONDE

« *Le Droit OHADA : de nouvelles règles, demain ?* »

- **Modérateur** : **Alexis NDZUENKEU**, Docteur en Droit (Université Toulouse Capitole), Magistrat, Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication auprès du S.P.O.
- **Intervenants** : **Charlotte Annick EPOUPA**, Avocate au Barreau de Paris ; **Stéphanie MANGUELE EKANI**, Avocate au Barreau de Paris ; **Romain MASSOBRE**, Avocat au Barreau de Paris, intervenant au DIU « Juriste OHADA » ; **Jean-Claude MBAKI SILUZAKU**, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa/Gombe ; **Laurence VANDERSTRAETE**, Avocate au Barreau de Paris.
- De nouveaux Actes uniformes (ex : droit international privé, droit des contrats, droit de la franchise, droit du commerce électronique, droit de la procédure commerciale, droit des relations individuelles du travail) ? L'intégration droits fondamentaux économiques reconnus par la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples ?
- Une accessibilité renforcée du droit OHADA : numérisation, traductions, accès aux ressources juridiques (travaux préparatoires, décisions de justices, doctrine, etc.).
- De nouveaux Etats membres ?
- **Questions - réponses**

17H10 – 17H40 : Rapport de synthèse

- Rapport de synthèse par Monsieur le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Professeur agrégé, Secrétaire Permanent de l'OHADA.

17H40 – 18H00 : Cérémonie de remise des diplômes

- Remise des diplômes à la promotion 2022-2023 DIU « Juriste OHADA » ;
- Remise de prix au Major de la promotion.

18H00–19H00 : Buffet-cocktail / Networking

ORGANISATEURS

- Le colloque de cette journée marquant les 30 ans de l'OHADA est réalisé sous la direction scientifique des professeurs **Jean-Jacques ANSAULT** et **Cyril GRIMALDI**, co-directeurs du DIU « Juriste OHADA ».
- La Journée du droit OHADA est un événement annuel créé à l'initiative de l'**Association du Diplôme Interuniversitaire Juriste OHADA (A.D.I.J.O)**. Cette première édition est organisée en collaboration avec le **Club OHADA Paris (C.O.P)**.



PARTENAIRES ET SPONSORS



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité



Association
Henri Capitant



Bird & Bird



EVERSHEDS
SUTHERLAND

Hogan
Lovells

